BDR

Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :
Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
15 DEC. 2017
N°..... / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°108 /2017 DU 08 DECEMBRE 2017

Portant création d'un emploi permanent à temps complet.

Date de convocation : 30 novembre 2017

Date d'affichage : 30 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu :
12 décembre 2017

Date d'affichage de la présente délibération :
18 DEC. 2017

Résultats des votes :

VOTANTS	**28**
POUR	**28**
CONTRE	**00**
ABSTENTION	**00**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	**33**
PRESENTS	**23**
PROCURATION	**05**

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	Miriama MACE
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	
M. Christophe TEAO		X	
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	23	10	5 procurations

POLYNESIE FRANCAISE

VILLE DE PIRAE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DELIBERATION N° 108 /2017 du 08.12.2017

Portant création d'un emploi permanent à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;

VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs

VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;

VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicables aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « Conception et encadrement » ;

VU l'arrêté n° 118/2014 du 26 juin 2014 modifié fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;

VU la délibération n° 28/2017 du 30 mars 2017 portant approbation du budget principal de l'exercice 2017 de la commune de Pirae ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 09 novembre 2017 ;

VU les nécessités de service public ;

VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire;

Exposé des motifs :

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent à temps complet de « chargé de développement local ». Cet emploi créé dans la spécialité administrative du cadre d'emploi « Conception et encadrement » (A), ouvert au grade de conseiller.

Ce chargé de mission favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement du territoire et de sa population. Il organise et anime le réseau des acteurs locaux, notamment des dispositifs du budget participatif, de la politique de la Ville et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le tableau des emplois permanents de la ville de Pirae, en application de la Fonction Publique Communale (FPC), est modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré en sa séance du 08.12.2017 ;

ADOPTE :

Article 1er : Il est créé un (1) emploi permanent de « chargé de développement local » à temps complet de la spécialité administrative du cadre d'emploi « Conception et encadrement » (A), ouvert au grade de conseiller.

Article 2 : Le tableau des emplois permanents ouverts dans la fonction publique communale est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget principal.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Le Directeur général des services et le Chef de service des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,

Mme Yvette LICHTLE
1er adjoint au maire

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI · Polynésie Française ★

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 15 DEC. 2017 et publication du 18 DEC. 2017

Pour le maire empêché
Le 1er Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH
Le Maire

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI · Polynésie Française ★

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 108 /2017 du 08 décembre 2017.

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
Emploi fonctionnel	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
A – Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Complet	6
		Conseiller qualifié	Complet	2
		Conseiller	Complet	**10+1**
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	3
B - Maîtrise	Administrative	Technicien principal	Complet	7
		Technicien	Complet	7
		Technicien provisoire	Complet	2
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	5
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	2
		Major	Complet	2
C - Application	Administrative	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	7
		Adjoint provisoire	Complet	1
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint principal provisoire	Complet	1
		Adjoint	Complet	6
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	6
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	5
		Gardien	Complet	10
D – Exécution	Administrative	Agent principal	Complet	1
		Agent qualifié	Complet	1
		Agent	Complet	2
	Technique	Agent principal	Complet	11
		Agent qualifié	Complet	19
		Agent	Complet	35
		Agent	Non complet (75%)	4
		Agent	Non complet (65%)	5
		Agent	Non complet (50%)	1
	Sécurité civile	Caporal-chef	Complet	4
		Sapeur	Complet	4
			TOTAL	**194**